

Le code de vie de l'école Marie-Rivier

Des règles à l'image de nos valeurs

Dans le but de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire et un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique à tous moments à l'école (lors des activités parascolaires, au moment des sorties éducatives, au service de garde, au service du dîner et lors de l'entrée et de la sortie de l'école). Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Nous comptons sur la collaboration de tes parents afin de te servir de modèles dans l'application des valeurs du code de vie de l'école.

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

À l'école Marie-Rivier, la violence et l'intimidation c'est **TOLÉRANCE ZÉRO**, et ce, quel que soit le moyen utilisé. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation que tu pourrais commettre. Tes parents sont les premiers responsables de tes actes à l'extérieur des heures de classe (cyberespace, entrée et sortie des classes, chemin de l'allée et du retour, etc.).

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION	VIOLENCE
« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)	« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Code de vie éducatif

École Marie-Rivier

Des règles à l'image de nos valeurs

<p>Réussite éducative (Persévérance)</p>	<p>Je m'engage, au quotidien, dans ma réussite scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Je viens à l'école tous les jours et j'arrive à l'heure.▪ J'ai mon matériel.▪ Je me mets à la tâche au moment demandé.▪ Je travaille de façon soutenue en utilisant mes outils et les ressources mis à ma disposition afin de compléter mes travaux.	<p>Ainsi...</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Je démontre ma volonté et ma motivation au travail.▪ Je me donne toutes les chances de réussir.
<p>Encadrement (Ordre)</p>	<p>Je m'engage, au quotidien, à adopter un comportement qui favorise le mieux vivre en groupe.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ J'écoute avec respect les consignes de tous les adultes.▪ Je me déplace en silence et en marchant.▪ Je me déplace, en tout temps, avec mon permis de circuler.▪ Au son de la cloche, je prends mon rang.▪ Je respecte les règles des jeux et les zones sur la cour d'école.	<p>Ainsi...</p> <ul style="list-style-type: none">▪ J'apprends à vivre en groupe.▪ Je préviens les accidents et les conflits.▪ Je contribue à un climat agréable qui favorise les apprentissages.

Code de vie éducatif

École Marie-Rivier

Des règles à l'image de nos valeurs

<p>Vivre ensemble (Ouverture à la diversité)</p>	<p>Je m'engage au quotidien à respecter l'autre, dans ses différences, à travers mes paroles et mes gestes.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Je m'exprime avec calme, politesse et je suis à l'écoute de l'autre.▪ Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.	<p>Ainsi...</p> <ul style="list-style-type: none">▪ J'apprends à bien exprimer mes émotions et mes opinions.▪ Je contribue à un climat de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.
<p>Santé et bien-être (Épanouissement personnel)</p>	<p>Je m'engage, au quotidien, à faire des choix favorisant le développement de mon estime personnelle.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Je me concentre sur mes forces.▪ Je reconnais quand j'ai un défi et je fais l'effort pour le surpasser.▪ Je prends soin de moi (alimentation, sport, sommeil, hygiène, amitié, etc.). <p>Je porte des vêtements appropriés, favorisant un climat propice aux apprentissages, et qui me permettent de réaliser toutes mes activités.</p>	<p>Ainsi...</p> <ul style="list-style-type: none">▪ J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi.

Code de vie éducatif

École Marie-Rivier

Des règles à l'image de nos valeurs

Qualité de l'environnement (Préservation-Protection)	<p>Je m'engage, au quotidien, à prendre soin de mon environnement.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Je garde en bon état les lieux, le mobilier et le matériel.▪ J'adopte des comportements responsables envers mon environnement : récupération, réutilisation, réduction et valorisation.	<p>Ainsi...</p> <ul style="list-style-type: none">▪ J'apprends à utiliser de façon responsable mes biens personnels et les biens collectifs.
---	---	--

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et je m'engage à le suivre :

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Signature du titulaire : _____ Date : _____

Banque de mesures de soutien et disciplinaires

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de l'élève. **Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.**

Mesures de soutien	Mesures disciplinaires éducatives
<ul style="list-style-type: none"> · Avertissement (verbal ou écrit) · Soutien au développement des habiletés sociales · Modélisation des comportements attendus · Rappel de la règle avant la tenue d'une activité · Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève · Rencontres individuelles · Communication régulière entre l'école et la maison · Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice · Contrat particulier · Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements · Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) · Référence aux professionnels concernés · Activités de renforcement · Récréations accompagnées · Mise en place d'un plan d'intervention · Référence à des services externes (CLSC, Répit-Conseil, SPVM, etc.) · Réintégration progressive · Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> · Geste réparateur (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) · Remboursement ou remplacement du matériel · Travaux communautaires · Réflexion écrite ou illustration de la situation (dessin) · Retrait de privilège · Reprise du temps perdu · Excuses verbales ou écrites · Perte d'autonomie, déplacement limité · Tout objet ou accessoire dangereux, illégal ou interdit est confisqué · Temps d'arrêt supervisé par un adulte à l'extérieur de la classe · Suspension interne · Travail de recherche en lien avec le comportement attendu · Suspension externe * · Etc. <p>* Mesures exceptionnelles</p>

Les comportements attendus à l'école

Objets personnels

Les **objets personnels** en provenance de la maison sont interdits à l'école :

Objets personnels interdits	
▪ Appareils électroniques (cellulaire, tablette, IPOD, etc.)	▪ Argent
▪ Gomme à mâcher	▪ Jeux de société
▪ Sucrieries	▪ Cartes à collectionner
▪ Croustilles	▪ Ballons
▪ Etc.	

Ces types d'objets personnels seront confisqués.

L'école ne peut être tenue responsable des objets personnels volés, endommagés ou disparus.

Code vestimentaire

Voici les **vêtements acceptés** à l'école :

▪ Vêtements véhiculant des messages neutres ou pacifiques	▪ Habillement approprié selon la température extérieure
▪ Sandales attachées derrière les talons (pour une question de sécurité)	▪ Camisole avec une largeur de bretelle appropriée (bretelles « spaghetti » interdites, etc.)
▪ Chaussures	▪ Vêtements appropriés qui permettent à l'enfant de réaliser toutes ses activités
▪ Jupe, robe ou pantalon court (longueur mi-cuisse)	

L'élève doit enlever sa casquette, son capuchon et son chapeau lorsqu'il entre dans l'école.